

FICHE DE POSTE

1 - DENOMINATION DU POSTE : Médecin Psychiatre

2 - DEFINITION DU POSTE

- Diplôme universitaire de médecin psychiatre
- Rémunération et déroulement de carrière : Cadre conventionnel de la CC66
- Poste en **0.36 ETP** au total, reparté en 0.25 ETP IME / 0.11 ETP SESSAD

3 -RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Pour l'IME

- Le directeur de l'établissement

Pour le SESSAD

- Le directeur de l'établissement

4- MISSIONS

Dans le respect des règles de déontologie et du secret professionnel, le médecin psychiatre est un professionnel de la santé qui diagnostique, prévient et soigne les affections de l'enfant et de l'adolescent. Il participe avec l'équipe de direction à la mise en place du projet d'établissement ainsi qu'à son évolution.

Les actions qu'il mène doivent s'inscrire dans le projet d'établissement, respecter la législation en vigueur et intégrer les valeurs de l'association notamment en terme de respect de la personne accueillie, de développement de l'autonomie, de partenariat avec les familles et d'implication dans la mise en œuvre du projet de la personne accueillie

Missions principales du poste

Admissions : Le médecin psychiatre participe à l'admission des enfants et adolescents dans le cadre de la procédure mise en place au sein de l'établissement

Elaboration du diagnostic : Il engage sa responsabilité sur le plan diagnostique et thérapeutique au regard du projet de chacun des jeunes accueillis sur l'établissement. Il s'informe sur les antécédents, l'hygiène et les habitudes de vie, les symptômes du patient. Il examine le jeune avec méthode puis établit un diagnostic.

Soins : Il dispense des soins médicaux et prescrit un traitement approprié et éventuellement des examens complémentaires (analyses biologiques, ...) dont il saura ensuite interpréter les résultats. Avant tout acte de soin, il prend en compte l'accompagnement global de la personne accueillie. Il évalue, en collaboration avec le chef de services les bénéfices et les risques de cet acte ainsi que les incidences sur la vie quotidienne de la personne accueillie. Il établit les documents médicaux nécessaires au renouvellement des orientations, et se met en lien, en cas de besoin, avec les médecins traitants pour le suivi médical, voire propose des orientations thérapeutiques en direction de structures de soins ou médico-sociales,

Coordination : Il est chargé de coordonner les soins et les rééducations qui sont dispensés aux personnes accueillies. Il actualise le dossier médical et complète les documents médico-administratifs,

Suivi : Il assure le suivi des personnes accueillies en réalisant des bilans réguliers. Il veille à ce que les dossiers médicaux soient tenus à jour. Il reçoit les familles qui en font la demande.

Prévention : Il intervient auprès des personnes accueillies dans un rôle de prévention. Il est attentif à la qualité du cadre de vie et à la sécurité de l'environnement des personnes accueillies et du personnel. Il leur apporte des informations et des conseils relatifs à l'hygiène de vie, l'alimentation, les soins de confort... Il participe à la démarche institutionnelle de promotion de la Bientraitance.

Participation aux réunions : Il est amené à participer aux réunions institutionnelles et d'analyse des pratiques. Il apporte alors une aide technique lors de ces réunions dans la compréhension des situations présentées par l'équipe pluridisciplinaire.

6 - COMPETENCES REQUISES

Capacités à travailler en équipe interdisciplinaire,

Capacité à soutenir le projet institutionnel,

Connaissance du secteur médico-social,

Connaissance de l'environnement institutionnel et des partenaires Connaissance des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM,

Connaissance du public accueilli,

Capacités d'écoute, d'adaptation du discours à l'interlocuteur,

Connaissance du secteur associatif, de la législation et de la réglementation particulière au secteur du handicap.

7 - SAVOIR ETRE

Bon sens relationnel.

Bonne écoute et empathie

Rigueur, responsabilité et confidentialité

Sens des responsabilités, autonomie, diplomatie

Etre en capacité de travail en équipe pluridisciplinaire.

Mettre en place et utiliser un mode de communication adapté à chaque personne accueillie.

Savoir associer, dans la mesure du possible, la personne accueillie aux soins la concernant.